

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
Monsieur KELANI David dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Santé Publique).

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.05.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.07.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.07.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 § 8 ;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.07.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 5778/MEN/DGEPC/DOE du 24.10.84 du Directeur de l'orientation et des bourses transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 3193/MEN-CAB/CESC du 23.06.83 déterminant les Equivalences académiques des diplômes ;

Wb

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.65 susvisé, Monsieur KELANI David, né le 21 Janvier 1959 à Boko-Songho, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut de Médecine n° 1 de SHANGHAI (Chine), est intégré dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et Communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 AVRIL 1965

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales

-Professeur Christophe BOURAOUÉ.-

Le Ministre du Travail, de l'Em-
ploi, de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance So-
ciale,

- Bernard COMBO MATSION.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finan-
ce et du Budget,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

APPLICATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- D.G.S..... 2
- D.C.F..... 1
- M.S.A.S..... 2
- D.C.S.P..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- S.GG/BC..... 2.-